

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement adopté par le conseil municipal a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqués :

RÈGLEMENT 911-24

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cent quarante-neuf mille neuf cents dollars (149 900 \$) par un emprunt pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 698-07, 700-08, 703-08, 710-08, 718-09, 736-11, 743-12, 749-12, 754-13, 759-13, 773-14, 783-15, 794-16, 812-17, 823-17 et 825-18 de la Ville de Sainte-Catherine »

- | | |
|--|-----------------|
| ▪ Avis de motion : | 16 janvier 2024 |
| ▪ Dépôt du projet de règlement : | 16 janvier 2024 |
| ▪ Adoption du règlement par le conseil municipal : | 13 février 2024 |
| ▪ Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : | 28 février 2024 |

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Web de la Ville dans la section *Avis publics* ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 29 février 2024



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière